

Mini-tennis & licence FFT Saison 2024/2025

Seuls les dossiers complets seront acceptés.

Pour une réinscription, votre dossier devra être retourné <u>avant le 1er juillet 2024</u>	<u>Demandes spécifiques :</u>
Après cette date vous ne serez plus prioritaire.	
Aucun remboursement ne pourra être effectué	
pour toute annulation après le 27 septembre 2024	
Pour permettre l'inscription au TENNIS CLUB DE LUTÈCE et l'adhésion à la FFT , il est nécessaire de renseigner EN MAJUSCULES toutes les informations ci-après :	Cadre réservé au club :
Mr Mlle M	
Nom de l'enfant :	Prénom de l'enfant :
Date de naissance :	Nationalité :
Adresse:	
Code Postal:	Ville:
Téléphones mobiles: Père :	Mère:
Email: EN MAJUSCULES	
Mini-Tennis du samedi 14 septe	mbre 2024 au vendredi 6 juin 2025
☐ Droit d'entrée pour la 1 ^{re} année	€ 60
☐1 heure de Mini-tennis par semaine	€ 310
	ma .

<u>PAIEMENTS</u>			
Chèque : De 1 à 10 chèques libellés à l'ordre du TC Lutèce.			
Encaissement le 15 ou le 30 de chaque mois : d'octobre à juillet. (A indiquer au dos des chèques)			
Carte Bleue et/ou espèces (en un seul versement)			
En ligne, comptant ou 4 fois sans frais, en y déposant cette fiche à ce lien :			
https://www.payasso.fr/tc-lutece/inscriptions2025			
Coupons Sport et/ou chèques vacances			
DISPONIBILITES POUR LE MINI-TENNIS			

	mercredi	samedi	
Né en 2018 ou 2019	13h00	13h00 ou 14h00	

Je soussigné [Nom et Prénom du représentant légal]

agissant en qualité de représentant légal de [Nom et Prénom du mineur inscrit]

- reconnaît que l'adhésion au TENNIS CLUB DE LUTÈCE entraîne l'acception du règlement intérieur du Stade de Comité «Paris-Est / Les Lilas», du Tennis Club de Lutèce et des règlements de la Fédération Française de Tennis,
- reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence.
- reconnaît avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel,
- autorise le TENNIS CLUB DE LUTÈCE, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser gracieusement l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tout type de support (notamment sur le site internet du club),
- atteste avoir présenté un certificat médical (datant de moins de 6 mois) ou atteste que chacune des rubriques du questionnaire « Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou l'inscription à une compétition sportive autorisée par un fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, hors disciplines à contraintes particulières » a donné lieu à une réponse négative.

Toutes les informations et les liens du certificat médical et du questionnaire : https://www.tc-lutece.fr/questionnaire attestation.html

L'adhésion au Tennis Club de Lutèce entraîne *de facto* l'adhésion du membre à la Fédération Française de Tennis [dont ses organes déconcentrés (Ligues et Comités Départementaux)].

Le Tennis Club de Lutèce et la FFT pourront être amenés à utiliser vos données personnelles (notamment l'adresse électronique) pour des finalités fédérales (notamment l'envoi de l'attestation de licence).

A cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par le Tennis Club de Lutèce et la FFT.

En tout état de cause, conformément à l'article 39 de la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Pour l'exercice de ces droits, vous êtes invité à vous adresser:

- au Tennis Club de Lutèce (M. Rizzoli Christian),
- et à la FFT [service «organisation et systèmes d'information»: rue Gordon Bennett 75016 Paris].

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données.

Pour toutes informations sur la protection des données individuelles, veuillez consulter le site de la CNIL (www.cnil.fr).

RAPPELS IMPORTANTS:

Toute année commencée est due. AUCUN REMBOURSEMENT ne sera fait après le 27 septembre 2024 quel qu'en soit le motif.

Seuls les cours annulés par le TC Lutèce seront remplacés. Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires & les jours fériés.

Les enfants doivent impérativement être récupérés à la fin du cours (ils ne sont en aucun cas sous la responsabilité du club en dehors de leurs heures de cours), Un adulte doit accompagner l'enfant jusqu'au club house ou à l'accueil du stade du Comité afin qu'un moniteur le prenne en charge. (Les enfants ne doivent pas être déposés au stade de comité sans surveillance)

Les invitations ne sont pas autorisées au TC de Lutèce, seuls les enfants inscrits au TC de Lutèce ont accès aux terrains.

Date et signature du représentant légal :						

Réduction du Tc de Lutèce :